



8 MARS 2017 : JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES

A L'UNSA GROUPE CDC
C'EST TOUTE L'ANNÉE !



Traditionnellement, le 8 mars est une journée consacrée - dans le milieu syndical - à combattre les inégalités entre les hommes et les femmes. A cette occasion, nous rappelons nos revendications dans le domaine de l'emploi, des rémunérations, de la reconnaissance professionnelle et de l'accès aux postes à responsabilité.

Au sein du Groupe Caisse des Dépôts, l'**UNSA** n'attend pas spécialement cette journée pour porter ces revendications. Au quotidien et dans l'organisation de notre structure, nous donnons aux femmes toute leur place, notamment sur les postes à responsabilité, ainsi :

- **Elisabeth Fribourg** préside le Comité d'entreprise à I-CDC/CNP-TI.
- **Corinne Bellanger** le Comité d'entreprise à Icade.
- **Marie-Thérèse Vallet** le Comité d'entreprise à SCIC Habitat (groupe SNI).
- **Valérie Anso** est trésorière du Cosog à la CDC.
- Sur 4 postes de **Délégués syndicaux** à l'EP, 2 sont occupés par des femmes : **Anne-Lise Fenet** et **Salomé Vaillant**.
- Sur 10 postes au **Comité technique national** de l'EP, 5 sont occupés par des femmes : **Salomé Vaillant**, **Sylvie Hythier-Binacua**, **Laurence Morosini**, **Isabelle Enduran** et **Valérie Bonneau**.
- Sur 12 postes de **Délégués syndicaux de Groupe**, 6 sont occupés par des femmes : **Elisabeth Fribourg**, **Anne-Lise Fenet**, **Patricia Rejnero**, **Corinne Bellanger**, **Marie-Thérèse Vallet** et **Elsa Di Meo**.

Par ailleurs,

- **Caroline Gallois** est Secrétaire générale de l'UNSA BPI.
- **Nathalie Boucly** Secrétaire générale de l'UNSA I-CDC – CNP-TI.
- **Ghislaine Colin** Secrétaire de la section syndicale de la SCET.
- **Corinne Bellanger** Secrétaire de la section syndicale d'Icade.
- **Sylviane Gloux** Déléguée syndicale de l'AGR.
- **Laetitia Guedon** Déléguée syndicale de SCDC.
- **Stéphanie Bachelet** Secrétaire de la section syndicale de Transdev.
- **Salomé Vaillant** Secrétaire générale adjointe de l'UNSA Groupe CDC.
- **Laurence Morosini** Secrétaire générale adjointe de l'UNSA Groupe CDC.
- **Aline Oppisi**, Trésorière nationale de l'UNSA Groupe CDC.

Enfin, le Bureau national de l'UNSA est composé de 14 femmes et 9 hommes.

**CQFD : À L'UNSA, NOUS NE NOUS CONTENTONS NI DE PAROLES,
NI DE PHILOSOPHIE, NOUS AGISSONS CONCRÈTEMENT !**



LES COURRIERS PAPIERS DU COSOG ENVAHISSENT VOS BUREAUX !

L'UNSA PROPOSE DE METTRE EN PLACE LA DÉMATÉRIALISATION AU PLUS VITE

Nous sommes nombreux à constater que le Cosog adresse à tous ses ouvriers droit de multiples courriers papiers.

L'UNSA s'est posée la question de la pertinence de ces envois multiples.

En effet, ces courriers sous enveloppes, envoyés en masse de manière non sélective, sont souvent redondants avec les informations disponibles sous format électronique (newsletters, site internet, ...). De ce fait, ils atterrissent fréquemment dans les poubelles sans que nos collègues y voient une quelconque valeur ajoutée.

Le gâchis papier représenté par la diffusion systématique de courriers et catalogues Cosog est conséquent.

Aussi, comme porté par notre organisation syndicale lors de la dernière campagne électorale, l'UNSA a proposé, lors du Conseil d'administration du 10 mars 2017, qu'une démarche visant à dématérialiser l'ensemble de ces supports papiers soit lancée le plus rapidement possible et en tout état de cause avant cet été.

L'UNSA a donc demandé au Président CFDT du Cosog d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration qui aura lieu le 20 avril 2017, afin que les élus du Cosog se prononcent clairement sur cette demande.

Pour l'UNSA, il ne suffit pas de parler de la dématérialisation lors des élections, mais d'agir pour que celle-ci se mette en place !



CALENDRIER DES CAP « PROMOTIONS/AVANCEMENTS » REPORTÉ EN 2018



Suite à l'interpellation de l'UNSA concernant la suppression des mesures spéciales d'avancement automatique pour les personnels de droit public en 2017 (au titre des avancements 2018), ainsi que du nombre de postes actuellement en vigueur pour les promotions en catégorie C, B et A, le Directeur général a indiqué lors du Comité technique national du 10 mars dernier que la DRH reportait les CAP prévues cette année début 2018, afin de pouvoir examiner les dossiers sur la base du nombre de postes figurant dans le prochain accord-cadre 2018-2020.

L'UNSA prend acte de cette décision et exige le maintien des mesures spéciales d'avancement automatique pour les personnels de droit public dans le prochain accord-cadre, ainsi que d'un nombre de postes au moins équivalent à l'accord en vigueur.

Toutes les organisations syndicales demandent l'ouverture de discussions avec la DRH le plus rapidement possible sur ce sujet.